

Département
de la Moselle
~~~~~  
Arrondissement  
de THIONVILLE

**COMMUNE DE CONTZ-LES-BAINS****Extrait du procès-verbal des****délibérations du Conseil Municipal**

~~~~~  
Nombre de
conseillers
élus:
11

Séance du 29 JANVIER 2019

en fonctions:
10

Sous la présidence de M. LICHT Yves, Maire

Présents:
08

Membres présents : M CONSTANT Thomas et LUCAS Fernand, Adjoint
M MANSION Yves, Mme SIMON Geneviève, M. DEMAY Pascal, M ZINS
Clément ; Mme SONTAG Fabienne.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme KOP Cathy, M HENTZEN Didier

Convocation du 19/01/2019

1. Programme Investissement 2019 :**a) Rénovation du lavoir et de la distillerie**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de rénover ces deux bâtiments qui sont dans un état de vétusté avancé.

Les travaux s'élèvent à un montant estimatif de 78480,- € H.T. comprenant les honoraires d'architecte au taux de 9 %.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré examine et approuve la proposition à l'unanimité Il charge le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour l'octroi d'une subvention au titre de la DETR et de l'AMITER

Le Conseil Municipal vote les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice 2019 et fixe le plan de financement H.T. comme suit :

- DETR 40% escompté soit un montant de	31392,- €
- AMITER , Conseil Départemental 30 % escompté.....	23544,- €
- Fonds propres	<u>23544,- €</u>
TOTAL HT	78480,- €

b) Création de 4 places de stationnements : 50 m2**Aménagements urbains complémentaires : enrobés, pavage murets, mobilier urbain**

Afin de pouvoir desservir le lavoir et la distillerie, Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la Nécessité d'aménager 4 places de stationnement et de créer des aménagements urbains complémentaires (enrobés, pavage murets, mobilier urbain).

Le Conseil Municipal examine et approuve à l'unanimité le programme des travaux concernant la création de 4 places de stationnement et l'aménagement urbains complémentaires devant le lavoir et la distillerie pour un montant de 41420,- € H.T.

Afin de pouvoir financier ces travaux, le Conseil Municipal charge le maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour l'octroi des subventions au titre de la DETR ,de l'AMITER ainsi qu'au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal vote les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice 2019 et fixe le plan de financement comme suit :

c) DETR 40% escompté soit un montant de	16560,- €
d) AMITER , Conseil Départemental 30 % escompté.....	12426,- €
e) Amendes de police 10 %.....	4142,- €
f) Fonds propres	8292,- €
TOTAL HT	41420,- €

2. Vote de diverses subventions

Le Conseil Municipal alloue à l'unanimité les subventions suivantes :

- une subvention de 500,- € au profit de l'Amicale de la Roue de la Saint Jean à CONTZ-LES-BAINS,
- une subvention de 700,- € au profit de l'Association autour de l'Orgue à CONTZ-LES-BAINS,
- Une subvention de 1000,- au profit de l'AEP Espérance sportive de CONTZ-LES-BAINS
- une subvention de de 60,- € au profit de l'AFAD
- une subvention de 250,- € au profit des restaurants et relais du cœur
- une subvention de 100,- € au profit de l'Association des Sclérosés en plaques
- une subvention de 120,- € au profit de apolo j (comité local pour le logement autonome des jeunes du Nord Mosellan

3. Renouvellement de la convention pour l'entretien du réseau public de distribution d'eau potable avec VEOLIA

Le Conseil Municipal examine et approuve à l'unanimité la convention proposée par VEOLIA concernant l'entretien du réseau public de distribution d'eau potable pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} juillet 2018

4. Renouvellement de la convention pour l'entretien du poste de refoulement des eaux usées

Le Conseil Municipal examine et approuve à l'unanimité la convention proposée par VEOLIA concernant l'entretien du poste de refoulement des eaux usées pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} juillet 2018.

5. Participation frais de transport pour la piscine à PERL

Chaque année dans le cadre de l'ACISTE les enfants participent à des cours de natation à la piscine de PERL, le transport est pris en charge par la Commune

Pour la période de septembre 2018 à janvier 2019, le transport en autocar s'est fait avec la commune de HAUTE-KONTZ

Le règlement à été réalisé par la commune de HAUTE-KONTZ pour un montant de 1062,87 € à la compagnie TRANSDEV GRAND EST

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement de 50 % des frais de transport à la Commune de HAUTE-KONTZ soit un montant de 531,44 €.

6. Travaux assainissement route du vin et rue du vignoble

Ce point a été reporté à la réunion prochaine

7. Indemnités du Maire et des Adjointes pour l'exercice 2019

L'INSEE (Institut National de la statistique et des études économiques) comme tous les ans nous fait part des chiffres relatifs à la population légale des Communes qui sont actualisés tous les ans.

La population légale de CONTZ-LES-BAINS à compter du 1^{er} janvier 2019 est de 522 habitants (population municipale de 509 + population comptée à part de 13)

En raison de cette augmentation l'indemnités du Maire et des Adjointes changent de catégorie (+ 500 habitants), le taux de l'indice brut 1027 passe de 31 % pour l'indemnité du Maire et de 8,25 % pour l'indemnité des deux adjoints.

Lorsque la valeur du point d'indice de la fonction publique changera, les revalorisations correspondantes s'appliqueront automatiquement.

Le Conseil Municipal accepte l'augmentation de l'indemnités du Maire et des adjoints, il vote les crédits nécessaires au budget 2019.

Cette délibération a été voté à 7 voix pour et 1 abstention.

Pour copie conforme,
CONTZ-LES-BAINS, le 31 janvier 2019
Le Maire,
Yves LICHT